

IB/2020-2510

Monaco, le **30 DEC. 2021**

### **Campagne de dépistage dans le milieu scolaire**

#### **A l'attention de Mesdames et Messieurs les parents d'élèves de classe de maternelle**

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 24 décembre 2021, vous avez été informés d'une opération de dépistage par autotest, décidée par le Gouvernement Princier, lors de la rentrée des classes de janvier 2022 à destination de la communauté éducative (élèves, enseignants et personnels).

Cette campagne permet de renforcer la stratégie gouvernementale de lutte contre la propagation de la Covid-19.

Concernant les enfants de classe de maternelle, la réalisation de cet autotest ne sera pas faite par l'enfant lui-même, en raison de son jeune âge, mais par le personnel de l'établissement, assisté par les militaires de la Force Publique (carabiniers et sapeurs-pompiers) et les bénévoles de la Croix-Rouge monégasque.

Je tiens à vous préciser que le mode de prélèvement de ces autotests pédiatriques se limite à la narine de l'enfant et ce sans risque d'enfoncement. En effet, le modèle choisi dispose d'un écouvillon sous forme d'éponge qui permet un prélèvement indolore, parfaitement adapté à la morphologie d'un jeune enfant.

Pour rappel, en cas de refus de votre part ou de non présentation du formulaire d'autorisation dûment complété, votre/vos enfants ne pourra(ont) pas être testé(s) et sera(ont) placé(s), par principe de précaution, en éviction scolaire jusqu'à la présentation d'un test négatif de moins de 24 heures afin d'écarter tout risque d'infection potentielle.

Sachant pouvoir compter sur votre adhésion à la mise en œuvre de cette décision du Gouvernement Princier, je vous prie de d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Commissaire Général  
chargé de la Direction de l'Éducation Nationale,  
de la Jeunesse et des Sports

  
Isabelle BONNAL

